RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Agence Régionale de Santé La Réunion

COVID - 19

GESTION DES CAS ET DES PERSONNES CONTACTS A RISQUE DE COVID-19 AU SEIN DES COLLECTIVITÉS ET DES ENTREPRISES

IDENTIFICATION / CONNAISSANCE D'UN CAS POSITIF COVID-19

L'ARS prend contact avec le chargé de gestion.
Échange avec **plateforme contact tracing (PCT)** si situation de cas groupés : rappel des modalités des gestion (cahiers des charges)

Si situation préoccupante ou manque moyen de l'entreprise / la collectivité, **l'ARS demande une Enquête terrain/Médiateur :**

- Analyse de la situation
- Contact tracing
- Dépistage

Retour de l'enquête Médiateur

Suivi de la situation par l'ARS

1. Désignation d'un chargé de gestion de la situation Covid au sein de l'entreprise
2. Identification des contacts à risques intra-entreprise
3. Analyse de situation, complément au contact tracing,
4. Mise en place des mesures de gestion intra entreprise / déclenchement du plan de crise :
   - isolement,
   - fermeture partielle ou totale,
   - gestion des équipes
   - dépistage collectif
5. Compléments, adaptation des mesures de gestion
6. Suivi de la situation

ARS La Réunion - Février 2021